



Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale
Westschweizer Bibliotheksverbund
Rete delle biblioteche della Svizzera occidentale
Library Network of Western Switzerland

Flash-Info COCA 2019-2 du 29 janvier 2019

Autorités auteurs temporaires : transformation automatique en autorités auteurs permanentes

Dans les systèmes Alma et RERO21 les liens entre notices bibliographiques et autorités ne se feront plus par chaîne de caractères, comme c'est actuellement le cas sur Virtua. Ceux-ci se feront par identifiants (le numéro de l'autorité se trouve dans la vedette de la notice bibliographique, ce qui permet le lien).

Ceci nécessite que lors de la migration vers Alma, l'identifiant de l'autorité (no RERO en 035) soit ajouté aux vedettes bibliographiques en \$0.

Afin d'avoir des zones 035 dans toutes les autorités temporaires auteur RERO (personnes physiques et collectivités), la COCA a décidé de transformer dès maintenant par programme ces autorités en notices permanentes. Cette correction a démarré le 25 janvier et se poursuivra sur une quinzaine de jours. Dans un premier temps, les vedettes en graphies originales ne seront pas modifiées car leur fonctionnement sur Alma doit encore être étudié.

Les notices touchées par cette opération sont signalées par une note en zone 667:

667 __ \$a Notice créée automatiquement. En cas de modification, vérifier les notices bibliographiques liées

Dans l'index auteur, ces autorités apparaîtront comme des autorités permanentes avec la mention [SRC= RERO -rero-]

Exemple de notice transformée automatiquement :

001 vtls023570979

035 __ \$a A023570979

040 __ \$a RERO -rero-

100 1_ \$a Boulachon, Alexis

667 __ \$a Notice créée automatiquement. En cas de modification, vérifier les notices bibliographiques liées

999 \$a VIRTUA40 x

Enclvl : n

Hd subj. : b (non)

Pour les personnes habilitées à intervenir sur des autorités, la modification de ces notices implique

- 1) de vérifier que l'autorité lie bien toutes les notices bibliographiques du même auteur (problème des "pots communs" qu'on ne peut pas identifier automatiquement)
- 2) de supprimer la zone 667
- 3) de faire les ajouts nécessaires à une autorité permanente, notamment la source consultée
- 4) de manière facultative, de modifier uniquement le contenu en zone 040 \$a avec le code de sa bibliothèque. Exemple : 040 \$a « RERO -rero-» en 040 \$a « RERO frbcuc ».